

Restaurons l'église Saint Georges de Vinneuf (Yonne)



Vinneuf, nom venant de « Vicus novus » village nouveau en latin, se trouve dans la vallée de l'Yonne, en sénonais, sur la rive droite de la rivière éponyme. Le village vient se caler en position dominante sur un coteau d'où émerge l'église et son clocher. La trame initiale du village conserve son organisation primitive.

L'église, dédiée à Saint-Georges, construite au début du XIII^{ème} siècle, se situe au cœur du village. Inscrite monument historique en 1926, elle est aujourd'hui en très mauvais état de conservation, à la limite d'état de **PERIL SANITAIRE**, avec des couvertures qui n'assurent plus **L'ÉTANCHEITE DES OUVRAGES DE CHARPENTE**.



Son clocher, remarquable par sa hauteur de 33 m, se compose d'une tour carrée du XIV^{ème} siècle, encadrée de puissants contreforts quadrangulaires en pierre dans un style défensif. Un dôme en ardoise à quatre pentes, dit « à l'impériale », datant du XVI-XVII^{ème} siècles, complète cet édifice.

Le portail est le seul vestige roman, témoignage du XIII^{ème} siècle. L'intérieur de l'église possède une vaste nef primitive avec une voûte lambrissée dans le style épuré d'une carène inversée de bateau. L'ensemble du chœur se compose de croisées d'ogives du XIV^{ème} siècle et d'extension du XVI^{ème} siècle.



Elle abrite un ensemble mobilier remarquable : une vierge à l'enfant aux attributs royaux grandeur nature en calcaire polychrome du XIV^{ème} siècle, une statue grandeur nature de Sainte Madeleine en calcaire polychrome du XIV^{ème} siècle, un grand retable du XVI^{ème} siècle dans le chœur retraçant en 12 bas-reliefs les miracles et le martyre de Saint-Georges.

Notre église est en péril, elle a besoin de nous !

De nombreuses dégradations du bâti sont visibles : infiltrations, fissures, mouvements d'affaissement du clocher. Il nous faut donc envisager la restauration globale du bâtiment et nous devons engager rapidement la restauration du clocher.

Malgré les fonds publics sollicités, la somme restant à charge de la commune reste conséquente pour notre budget. Nous avons donc décidé d'ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Nous pouvons tous apporter « notre pierre » au sauvetage de ce témoin de la vie quotidienne de notre village depuis des siècles afin de le transmettre aux générations futures. Particuliers, entreprises, vous pouvez nous soutenir en faisant un chèque ou un don en ligne sur le site Internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs grâce à la Fondation du patrimoine qui pourra accorder un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Merci à vous !

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Vinneuf - 12 rue du Général de Gaulle - 89140 VINNEUF - Tel : 03.86.66.80.36 - Courriel : mairie-vinneuf@orange.fr

Ou Association : Les Amis du Patrimoine - Madame Françoise Hamard 03.86.67.01.79

Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Vinneuf (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Vinneuf

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association des Amis du patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

- Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Vinneuf) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/47846
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.